



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

167-2024 - ESPACE BELLEDONNE : REPRISE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL PAR LE GRESIVAUDAN

Rapporteur : Jean-François DUC

Vu le comité de pilotage des EPCI de Belledonne du 20 mars 2024,
Vu le Conseil d'Administration de l'Espace Belledonne du 13 mai 2024,
Vu la décision n°415-2022 du 4 octobre 2022 portant sur les conventions de partenariat pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques 2023-2027,

Au regard de la situation financière difficile que traverse l'Espace Belledonne, un COPIL des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a été mis en place pour faire des préconisations et retrouver les marges financières nécessaires à la survie de l'association.

Un COPIIL des EPCI s'est réuni le 20 mars 2024 et des mesures pour réaliser des économies sur les charges de fonctionnement de l'association ont été proposées. Le Conseil d'Administration de l'Espace Belledonne s'est ensuite réuni le 13 mai 2024 et a suivi certaines recommandations. Il a en particulier été décidé de renoncer au portage et à l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique et du Plan Pastoral Territorial. En contrepartie les EPCI se sont engagés à reprendre ces programmes et à financer l'association pour assurer la continuité de certaines actions à l'échelle du massif.

Par ailleurs, une nouvelle convention cadre est en cours de négociation. Elle sera présentée lors d'un prochain Conseil communautaire.

Il est proposé de confier à la Communauté de communes Le Grésivaudan le portage du Plan Pastoral Territorial Belledonne.

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif régional financé par la Région et l'Europe permettant aux acteurs des alpages (éleveurs, communes, ...) de bénéficier de subventions pour les projets qui permettent notamment :

- De valoriser et renforcer les capacités techniques des alpages (création, amélioration des logements, stockage de l'eau, ouverture des milieux, ...)
- De connaître et faire connaître le pastoralisme et ses pratiques afin de favoriser une structuration et une gestion partagée (diagnostics, actions de sensibilisation, accompagnement de la création de structures collectives de gestion, ...).

Le PPT 2021-2026 est porté par l'Espace Belledonne. Il est animé par la Fédération des Alpages de l'Isère pour les communes iséroises et par la Société d'Economie Alpestre de la Savoie pour les communes savoyardes. Il est prévu une participation de Cœur de Savoie pour l'animation de ce programme.

Le transfert du PPT Belledonne au Grésivaudan à partir du 1^{er} octobre 2024 a été souhaité par les EPCI et acté par l'Espace Belledonne le 13 mai 2024, il ne modifie ni le périmètre du programme, ni son contenu et ni les engagements pris par Cœur de Savoie.

Le montant global de l'animation du PPT, portée par Le Grésivaudan est estimé à 63 985 € TTC pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 25 novembre 2026. Une subvention de 52.25% (33 435 € TTC) est sollicitée auprès de l'Europe et de la Région. Le reste à charge pour les partenaires une fois les subventions déduites est donc estimé à 30 550 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 25 novembre 2026 est le suivant :

Partenaires	Répartition en % au prorata des surfaces des espaces pastoraux	Montant prévisionnel
Le Grésivaudan	88 %	26 884 €
Cœur de Savoie	10 %	3 055 €
Grenoble Alpes Métropole	2 %	611 €
Total	100 %	30 550 €

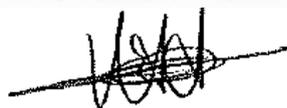
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert du Plan Pastoral Territorial Belledonne à la Communauté de communes Le Grésivaudan à partir du 1^{er} octobre 2024 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce transfert ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat et de financement pour la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial Belledonne 2024-2026 ;
- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires aux BP 2026 et 2027.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

